

## COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2023

**N° 2023/09/26/01-OBJET : Approbation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CCVBA pour la réfection de diverses voiries (rue de la Reine Jeanne et impasse de la Source).**

Le vingt-six septembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Étaient Présents :** CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET à compter du point n°10, Sébastien THOMAS à compter du point 17, Christine GARCIN-GOURILLON, GERMAIN Emilie, Murielle GARZINO, LAFFITTE Patrick, WAJS Alexandre à compter des décisions, Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN à compter du point n°2,

**Pouvoirs :** Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT jusqu'au vote du point 16 inclus, FABRE Thierry à Murielle GARZINO,

**Absents excusés :** Fanny ARSAC, CHAIX Alain, Lucie BABIN jusqu'au point n°1 inclus, Laurent JUGLARET jusqu'au point n°9 inclus

**Secrétaire de séance :** Bernadette SAMUEL

**Rapporteur :** Patrick LAFFITTE

Monsieur le Rapporteur rappelle à l'assemblée le projet de réaménagement de la rue de la Reine Jeanne et de l'impasse de la Source.

Il rappelle par ailleurs que la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) détient la compétence dans les domaines relatifs à l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et l'assainissement des eaux pluviales urbaines.

Ces projets de rénovation comportant des travaux dans ce domaine, il convient d'établir avec la CCVBA une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin d'avoir une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu le projet de convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles,

**ADOpte** le contenu de cette convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et la CCVBA pour la réfection de la rue de la Reine Jeanne et de l'impasse de la Source

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 29 sept 2023

Secrétaire de séance,

**Bernadette SAMUEL**



Le Maire,

**Jean-Christophe CARRÉ**



Publication sur le site de la mairie le : 29/09/23

